

MYGIAP – COMMENT SE CONNECTER

Trois cas de figures :

A Vous avez effectué votre inscription sur papier et vous remplissez les conditions pour ouvrir un compte « e-démarches » vérifié :

- Connectez-vous dès à présent sur le portail *e-démarches* de l'État de Genève afin de créer votre compte sécurisé
<https://www.ge.ch/demarches>
- Vous recevrez, par courrier postal à la maison, un code de vérification qui vous servira à finaliser l'inscription de votre compte *e-démarches*.
- Dès la rentrée scolaire, en vous connectant sur notre plateforme parascolaire « *my.giap.ch* » à laquelle vous accéderez via votre compte *e-démarches*, vous pourrez demander l'accès aux informations concernant vos enfants.

B Vous avez déjà effectué votre inscription sur notre plateforme à l'aide de votre compte « e-démarches » vérifié :

- Dès la rentrée scolaire, vous aurez accès aux nouvelles prestations, à l'aide de votre compte *e-démarches*.
- Vous souhaitez inscrire un second représentant légal pour vos enfants afin qu'il puisse aussi accéder aux nouvelles prestations. Pour cela, vous devrez suivre la procédure "Associer mon compte" décrite sur « my.giap.ch ».

C Vous ne souhaitez pas utiliser les nouvelles prestations de notre plateforme par internet ou vous n'êtes pas habilité à créer un compte « e-démarches » vérifié :

Vous pourrez continuer à inscrire vos enfants et annoncer leurs absences ponctuelles tel que décrit dans les « Règles d'accueils des enfants au parascolaire » sur le site internet www.giap.ch

Si vous rencontrez un problème :

- **Si vous ne parvenez pas à créer un compte « e-démarches » vérifié :** contacter le 0840 235 235 les jours ouvrés de 8h à 18h.
- **Si l'assistance vous confirme que vous n'êtes pas habilité à créer un compte « e-démarches » vérifié :** le processus traditionnel d'inscription et de prise en charge s'applique (selon les éléments décrits au point **C**)
- **Si vous êtes connectés et avez un problème d'une autre nature :** contacter le 058 307 84 64